

BUDGET 2026 : Un déficit de compromis

Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro

Résumé

Promulguée le 19 février 2026 après un recours au 49.3, la loi de finances pour 2026 a connu des modifications importantes par rapport au Projet de Loi de Finances (PLF). Le déficit public atteindrait 5 % du PIB en 2026, contre 4,7 % dans le PLF, soit 9 milliards d'euros supplémentaires. L'effort structurel est ramené de 0,8 à 0,5 point de PIB, niveau minimal compatible avec les règles européennes. La révision à la hausse du déficit provient exclusivement de la dépense publique. Pour la Sécurité sociale, les économies attendues passeraient de 10 à 4 milliards d'euros, après l'abandon notamment du gel des pensions et de la hausse des franchises médicales. Les économies demandées aux collectivités locales seraient réduites de moitié. Seul l'État maintient un effort important d'économies malgré la hausse du budget de la défense et la revalorisation de la prime d'activité. Les prélèvements obligatoires augmenteront de 0,3 point de PIB, mais leur composition évolue. Le gel du barème de l'IR et de la CSG ainsi que la suppression de certaines niches fiscales sont abandonnés. En contrepartie, la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises est fortement augmentée et la CSG sur les revenus financiers relevée de 1,4 point. Selon nos estimations, le budget 2026 retrancherait -0,5 point de PIB à la croissance de 2026 (contre -0,8 dans le scénario initial). Ce moindre impact se fait au prix d'un ajustement budgétaire moins ambitieux et pourrait peser sur la croissance future : certaines mesures peuvent affecter l'investissement à long terme et certaines coupes budgétaires réduisent la croissance potentielle et les ambitions de décarbonation de l'économie. Les moindres efforts budgétaires conduiraient, si l'on veut être en conformité avec les règles européennes, à un ajustement budgétaire structurel primaire de 0,8 point de PIB en 2027. Et même un effort brut de 1,3 point de PIB (40 milliards) si l'on intègre certaines contraintes, soit significativement plus que ce qui a été fait en 2025 et 2026. L'analyse redistributive porte sur quatre mesures : hausse de la prime d'activité, extinction progressive de la majoration pour âge des allocations familiales, hausse de la CSG sur certains revenus du patrimoine et prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus. Les effets sont très contrastés. Les ménages des 3^e au 8^e vingtièmes bénéficient de la revalorisation de la prime d'activité. Les familles avec au moins deux enfants sont pénalisées par la suppression de la majoration à partir de 14 ans. Les ménages du dernier vingtième supportent l'essentiel de l'effort fiscal. Les mesures envisagées dans le PLF (gel des prestations et des pensions, abattement forfaitaire sur les frais professionnels), qui visaient surtout les retraités, ont été presque entièrement abandonnées. Le budget adopté présente un profil redistributif modifié : il épargne largement les retraités et cible davantage les actifs modestes et les familles avec enfants.

Après plusieurs mois de débats intenses et l'engagement de la responsabilité du gouvernement en recourant à l'article 49.3 de la Constitution, la loi de finances pour 2026 a été promulguée le 19 février 2026. Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée nationale a dû adopter une loi spéciale avant que la loi de finances ne soit définitivement adoptée en début d'année 2026.

Ce décalage du calendrier budgétaire illustre la difficulté à trouver un compromis sur le budget. Ainsi, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 présenté en octobre 2025 a été largement remodelé, au détriment des objectifs budgétaires initiaux.

Sur la base des différents documents budgétaires, nous avons essayé de recenser, synthétiser et analyser les principaux changements budgétaires qui ont eu lieu entre la présentation du PLF en octobre 2025 et l'adoption de la loi de finances (LF) en février de cette année.

Alors que le gouvernement s'était fixé, dans le PLF 2026, de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 après 5,4 % du PIB en 2025, celui-ci devrait, suite à l'adoption de la loi de finances (LF), atteindre 5 % en 2026, soit 0,3 point de PIB de plus qu'anticipé (9 milliards d'euros).

L'effort budgétaire structurel, initialement prévu à 0,8 point de PIB, ne serait « que » de 0,5 point de PIB, ce qui correspond au minimum compatible avec les règles budgétaires européennes (voir *infra*). Cette plus faible consolidation budgétaire n'a cependant pas conduit le gouvernement à réviser ses prévisions de croissance du PIB pour 2026, à 1 %¹.

La moindre réduction du déficit structurel est la conséquence de la révision à la hausse de la dépense publique. Le taux de prélèvement obligatoire augmente lui de 0,3 point de PIB aussi bien dans le PLF d'octobre 2025 que dans la LF de février 2026. Néanmoins, la composition des prélèvements obligatoires (PO) a évolué entre le PLF et la LF, le relâchement budgétaire du gouvernement passe par une dépense publique plus élevée que prévue dans le PLF, pour environ 9 milliards d'euros (0,3 point de PIB) (tableau 1).

1.

Nous reprenons ici la prévision de croissance du gouvernement, et non celle de l'OFCE qui sera mise à jour et publiée en avril 2026 et qui intégrera les effets économiques de la politique budgétaire issue de la loi de finances (alors que la prévision d'octobre 2025 de l'OFCE était calée sur le Rapport d'Avancement, Annuel (RAA) avec une politique budgétaire proche de celle du PLF).

Tableau 1. Comparaison PLF / LF 2026

	En points de PIB	
	PLF 2026	LF 2026
Déficit public	4,7	5,0
Variation solde structurel (=a-b-c)	0,8	0,5
Variation solde structurel primaire (=a-b)	1,0	0,7
Variation taux de PO (a)	0,3	0,3
Variation dépenses publiques primaires structurelles (b)	-0,7	-0,4
Variation charges d'intérêts (c)	0,2	0,2
Dette publique	117,9	118,2

Sources: PLF 2026, documents budgétaires, calculs OFCE

1. Des dépenses publiques élevées...

Du côté des dépenses publiques, les économies structurelles primaires (i.e. hors charges d'intérêts) représenteraient un gain budgétaire de 0,4 point de PIB dans la LF alors qu'une économie de 0,7 point de PIB était visée dans le PLF.

Selon nos calculs, les économies structurelles issues des dépenses de sécurité sociale devaient représenter un gain de l'ordre de 10 milliards d'euros dans le PLF (tableau 2). Suite au renoncement à un certain nombre de mesures initialement prévues dans le PLF (gel des pensions de retraite et de certaines prestations, hausse des franchises médicales, ONDAM à 1,6 %...), les économies attendues issues la Loi de finances de la Sécurité Sociale (LFSS) (report de la majoration des allocations familiales à 18 ans, restrictions sur les arrêts maladie, prix des médicaments et tarifs laboratoires...) n'atteindraient plus que 4 milliards d'euros en 2026, représentant un supplément de dépenses sociales d'environ 6 milliards d'euros par rapport au PLFSS. La suspension de la réforme des retraites, quant à elle, aurait un coût budgétaire limité en 2026 (300 millions d'euros) mais qui atteindrait près de 2 milliards d'euros en 2027.

Les économies prévues du côté des collectivités locales ont été revues à la baisse de 3 milliards d'euros. La trajectoire initiale de leurs dépenses contenues dans le PLF devait permettre d'économiser environ 6 milliards d'euros alors qu'au final, il ressort de la loi de finances une économie de 3 milliards d'euros.

Concernant l'État, l'effort budgétaire global reste identique entre le PLF et la loi de finances, même si certaines mesures nouvelles sont apparues, comme la hausse de la prime d'activité, qui seront compensées sur des économies nouvelles touchant d'autres postes budgétaires.

L'État devrait ainsi réaliser un effort structurel primaire hors contribution à l'UE (PSR-UE) de 11 milliards en 2026. Si l'on tient compte de la hausse substantielle du budget de la défense en 2026 (+0,2 point de PIB), alors l'effort budgétaire sur l'État devra être de 0,5 point de PIB (16 milliards d'euros). Plusieurs ministères voient leur enveloppe gelée et les principales missions concernées par ces ajustements sont les politiques de l'emploi et de formation, notamment les crédits dédiés aux employeurs pour l'apprentissage, l'aide publique au développement ou les crédits alloués à France 2030 et au Fonds vert.

Tableau 2. Économies structurelles attendues en 2026*

	En milliards d'euros		
	PLF 2026	LF 2026	Écart LF-PLF
État hors charges d'intérêts, défense et PSR-UE**	-16,2	-16,3	-0,1
Charges d'intérêts	5,8	5,8	0,0
Effort défense	5,3	5,3	0,0
PSR-UE	5,7	5,7	0,0
Collectivités locales	-6,4	-3,4	3,0
Sécurité sociale	-10,4	-4,1	6,3
Total	-16,3	-7,1	9,2

Notes : * Montants évalués sur la base d'une croissance potentielle nominale de 2,5 % en 2026 (avec une croissance potentielle réelle à 1,2 % et un prix du PIB à 1,3 %). Ces chiffres peuvent être différents de la variation de l'enveloppe budgétaire nominale car il tient compte de l'inflation et de la croissance réelle du PIB. Par exemple, l'enveloppe supplémentaire nominale consacrée au budget de la Défense est de 6,7 milliards en 2026. Si cette enveloppe suivait la croissance potentielle nominale, elle devrait augmenter de 2,5 %, ce qui correspond à 1,4 milliards d'euros. La dépense structurelle supplémentaire pour la défense n'est pas de 6,7 milliards mais de 5,3 milliards d'euros (6,7 – 1,4).

** Prélèvement sur recettes pour l'UE qui correspond à la contribution de la France au budget de l'UE. Les chiffres ici sont en variation par rapport à 2025.

Sources : PLF 2026, documents budgétaires, calculs OFCE.

2. ...et des (grandes) entreprises plus taxées

Les prélèvements obligatoires augmenteraient de 0,3 point de PIB en 2026 mais leur composition a évolué entre le PLF et la LF. Parmi les principales évolutions fiscales, le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG, ainsi que la réduction de certaines niches fiscales, dont l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite, ont été supprimés de la loi de finances, représentant un manque à gagner fiscal de 5 milliards d'euros. Cela a été partiellement compensé dans la LF par une hausse de 1,4 point de CSG sur les revenus financiers et de la *flat tax* qui rapporteraient 1,5 milliard en 2026. Les prélèvements obligatoires sur les ménages augmenteraient cependant moins dans la LF que dans le PLF, à hauteur de 3,5 milliards d'euros (0,1 point de PIB).

En revanche, les entreprises, notamment celles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros, seraient plus mise à contribution que prévues dans le PLF, à hauteur de 3,7 milliards, en raison de l'annulation de la suppression progressive de la CVAE (1,3 milliard d'euros) mais surtout de l'augmentation de la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises (de 4 à 7,3 milliards d'euros). Néanmoins, la taxe sur les holdings (ou les patrimoines financiers professionnels) dont l'assiette fiscale a été revue, ne rapporterait que 0,1 milliard contre 1 milliard attendu dans le PLF.

Tableau 3. Principales mesures fiscales ayant un effet sur les variations de PO et qui ont fait l'objet de modifications entre le PLF 2026 et la LF 2026

	En milliards d'euros	
	PLF 2026	LF 2026
Ménages	5,0	1,5
Barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG	2,2	0,0
Niches fiscales (forfaitisation de l'abattement de 10 % sur les retraites, fiscalisation des indemnités journalières ALD...)	2,8	0,0
Hausse de 1,4 point de CSG sur les revenus financiers et de la <i>flat tax</i>	0,0	1,5
Entreprises	3,7	7,4
Contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises	4,0	7,3
Suppression progressive CVAE	-1,3	0,0
Taxe sur les holdings (ou patrimoines financiers)	1,0	0,1

Sources : PLF 2026, documents budgétaires, calculs OFCE.

3. Moins de consolidation budgétaire mais plus de croissance : le court terme au détriment du long terme ?

Comme nous l'avons déjà souligné, l'effort structurel primaire porte à hauteur de 0,3 point de PIB sur les prélèvements obligatoires, principalement avec une mise à contribution des grandes entreprises et des revenus financiers, et pour 0,4 point de PIB sur les dépenses publiques primaires, en priorité sur les dépenses de l'État si l'on tient compte des dépenses contraintes (charges d'intérêts, contribution à l'UE) et de l'effort de défense supplémentaire. Cela représente un effort budgétaire global de 16 milliards d'euros en 2026 et de 22 milliards d'euros si l'on exclu la hausse de la charge d'intérêts.

Sur la base de multiplicateurs appliqués à chaque dépense et chaque prélèvement, nous avons évalué l'impact du budget 2026 sur la croissance de l'année 2026. La plupart des nouvelles mesures fiscales de la loi de finances ont des multiplicateurs

budgétaires faibles à court terme (mais plus élevés à long terme), limitant les effets sur la croissance pour 2026.

La hausse du taux de prélèvements obligatoires de 0,3 point de PIB conduit à réduire la croissance de -0,1 point en 2026.

Certaines dépenses contraintes (charges d'intérêts, PSR-UE), représentant 0,4 point de PIB, ont des multiplicateurs très faibles. À l'inverse, l'effort supplémentaire de défense et la hausse de la prime d'activité, représentant 0,2 point de PIB, ont des multiplicateurs élevés (proche de 1).

Enfin, les économies structurelles sur l'État, les collectivités locales et la sécurité sociale ont des multiplicateurs à court terme relativement élevés (compris entre 0,7 et 0,8). Ainsi, en raison de la composition de la dépense publique, la réduction structurelle de la dépense devrait diminuer la croissance de -0,4 point de PIB.

Au total, la croissance française serait abaissée de 0,5 point de PIB en 2026 en raison des effets de la politique budgétaire². Dans notre [prévision d'octobre 2025](#), nous avons chiffré que la politique budgétaire, plus restrictive que celle adoptée dans la loi de finances 2026, réduirait la croissance de -0,8 point de PIB en 2026.

2.

Il est important de noter que cette évaluation de la politique budgétaire sur la croissance du PIB en 2026 est toutes choses égales par ailleurs. Cette mesure n'intègre pas des effets indirects qui pourraient être liés aux changements budgétaires par rapport au PLF (évolution des taux, incertitude et comportements d'épargne...)

Tableau 4. Principales mesures budgétaires de la loi de finances pour 2026

	Mds €	En % PIB	Impact
Prélèvements obligatoires	9,0	0,29	-0,09
Hausse de 1,4 point de CSG sur les revenus financiers et de la <i>flat tax</i>	1,5	0,05	-0,02
Lutte contre les fraudes fiscales	2,3	0,08	-0,01
Nouvelle contribution exceptionnelle sur GE en 2026	7,3	0,24	-0,07
Prorogation CDHR en 2026	0,7	0,02	0,00
Taxe exceptionnelle sur les complémentaires santé	1,0	0,03	-0,02
Hausse de taux de cotisation CNRACL	1,7	0,06	-0,03
Renforcement malus écologique auto et baisse avantages véhicules thermiques	0,6	0,02	-0,01
Autres (modification allègements généraux, taxe sur les petits colis, hausse DMTO, versement mobilité régionale, taxe holdings...)	1,6	0,05	-0,02
Sous-total Nouvelles Mesures	16,7	0,54	-0,16
Fin de la Contribution exceptionnelle sur les GE et de la CDHR	-8,7	-0,28	0,08
Sortie bouclier tarifaire TICFE	1,0	0,03	-0,01
Dépenses publiques	-7,1	-0,23	-0,40
Économies sur la dépense publique primaire d'État hors défense, PA PSR-UE et APD*	-16,3	-0,53	-0,43
Effort de défense	5,3	0,17	0,17
Hausse de la prime d'activité (PA)	0,7	0,02	0,02
Charges d'intérêts	5,8	0,19	0,03
PSR-UE	5,7	0,19	0,00
Aide publique au développement (APD)	-0,8	-0,03	0,00
Économies Collectivités locales	-3,4	-0,11	-0,09
Économies Administrations de Sécurité sociale	-4,1	-0,13	-0,09
Impulsion budgétaire totale	-16,1	-0,53	-0,46
Impulsion budgétaire primaire (= sans charge d'intérêts)	-21,9	-0,72	-0,48

Sources : PLF 2026, documents budgétaires, calculs OFCE.

Ce gain de 0,3 point de PIB de croissance se fait en revanche au détriment de la trajectoire de baisse du déficit public et peut avoir plusieurs conséquences sur la croissance au-delà de 2026 :

- la nécessité de faire plus d'ajustement budgétaire les années suivantes conduisant à réduire la croissance future ;
- certaines mesures fiscales, en particulier celles touchant les entreprises, ont un impact limité à court terme mais peuvent affecter la croissance à moyen terme.
- enfin certains budgets largement rabotés, dont les effets sont relativement faibles à court terme, affectent à long terme la croissance potentielle et la décarbonisation de l'économie française (France 2030, Politiques d'emploi et de formation, Fonds vert...).

C'était sûrement le prix à payer pour avoir un budget en 2026, privilégier le court terme au détriment du long terme. Cependant, l'alternative de ne pas avoir de budget avec une loi spéciale qui s'éternise aurait été encore une plus mauvaise option à la fois pour les finances publiques en 2026 (voir prévision octobre 2025) mais aussi pour la stabilité du pays.

4. Qu'est ce qu'on peut attendre pour 2027 au regard des nouvelles règles européennes ?

Depuis 2024 les [nouvelles règles](#) de la gouvernance budgétaire européenne sont en vigueur. Ces nouvelles règles visent à intégrer une réponse aux principales critiques réalisées par le passé. Ainsi, les trajectoires d'ajustement sont censées mieux prendre en compte les contextes spécifiques aux pays (*principe de différenciation*), ne pas être imposées par les pairs mais émanant des autorités locales (*principe d'appropriation*) et ne pas imposer des ajustements peu crédibles car trop excessifs.

Dès leur mise en application et après la crise Covid et des années de politique budgétaire expansionniste (voir [Heyer et al., 2025](#)), une procédure de déficit excessif a été lancée à l'encontre de la France à l'été 2024. Dans ce cadre, le [Plan budgétaire et structurel à moyen terme \(PSMT\) pour 2025-2029](#) s'engage à suivre une trajectoire d'ajustement structurel de ses finances publiques à moyen terme. Selon les projections produites par le gouvernement à l'époque, cette trajectoire devrait permettre à la France de repasser sous la barre des 3 % dès 2029.

Dans ce contexte, [les difficultés à faire voter les projets budgétaires gouvernementaux](#) pour 2025 et 2026 ont atténué la consolidation effective au cours de ces deux années. Dans le [PSMT](#), la France avait annoncé un ajustement structurel primaire cumulé de 1,9 point de PIB alors que finalement – selon nos calculs – l'ajustement serait de 1,5 point de PIB (0,8 et 0,7 point de PIB structurel respectivement en 2025 et en 2026).

Cet écart substantiel pose peu de problèmes de conformité avec les règles budgétaires pour l'année 2026 car la France avait de l'avance sur ses objectifs budgétaires (ceci avait été identifié dans notre dernière [prévision d'octobre 2025](#)). Par ailleurs, si au cours des prochaines années la France arrive à assurer les ajustements structurels primaires prévus dans le PSMT, elle serait en mesure d'avoir un déficit inférieur à 3 % du PIB à l'issue de la période d'ajustement, mais cette cible ne serait atteinte qu'en 2030 au lieu de 2029 prévu initialement. Alors dans ce cadre, en 2027 on pourrait s'attendre à un ajustement structurel de 0,7 point de PIB. Strictement parlant, les engagements

Éric Heyer, Mathieu Plane,
Xavier Ragot, Raul Sampognaro,
Xavier Timbeau, 2025, « [Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France ?](#) », *OFCE Policy brief* 146, 11 juillet.

français portent sur l'évolution de la dépense publique nette (DPN). Sur la base de la documentation disponible, il est difficile de calculer l'évolution anticipée de la DPN en 2026. En faisant l'hypothèse que l'évolution cumulée inscrite dans la loi est identique à la recommandation du Conseil alors la France devra amender légèrement sa trajectoire prévue (de 0,1 point de PIB selon nos calculs)³.

Ainsi, au total, si la France souhaite être en phase avec la recommandation du Conseil l'ajustement structurel primaire de 2027 devrait être de 0,8 point de PIB ce qui rend encore plus difficile l'équation budgétaire pour le projet de loi de finance pour 2027, qui par ailleurs aura lieu en pleine campagne présidentielle. Par ailleurs, la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises, dont le rendement attendu est de 7,3 milliards (0,2 point de PIB) a été prolongée dans la loi de finances en 2026 mais pas au-delà. De même, le supplément budgétaire consacré à l'effort de défense en 2027 par rapport à la loi de programmation militaire précédente (+0,1 point de PIB), la montée en charge de la Prime d'activité pour 1 milliard d'euros, et la hausse attendue de la charges d'intérêts pour l'année prochaine (+0,2 point de PIB) devront être compensés. De même, le supplément budgétaire consacré à l'effort de défense en 2027 par rapport à la loi de programmation militaire précédente (3,5 milliards d'euros) et la montée en charge de la Prime d'activité pour 1 milliard d'euros devront être compensés. De fait, pour tenir ses engagements européens, le gouvernement devra donc annoncer au moins 1,2 point de PIB (près de 40 milliards d'euros) de mesures brutes de consolidation budgétaire primaire en 2027, soit significativement plus que ce qui a été fait en 2025 ou en 2026.

3.

Il faut noter que des légères déviations par rapport aux cibles cumulées sont tolérées mais cela ne fait que reporter la charge à la prochaine législature.

5. Des gagnants parmi les actifs modestes, des perdants parmi les familles

La loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 combinent quatre mesures majeures pour les ménages : un renforcement de la prime d'activité, une réforme des allocations familiales, un relèvement des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et la consolidation d'un taux minimal d'imposition pour les hauts revenus.

La réforme de la prime d'activité accroît la bonification individuelle : le montant maximal passe de 184 € à 239 € par mois, tandis que le niveau de revenu permettant d'atteindre ce maximum est abaissé de 1,20 à 1,15 SMIC. La mesure renforce donc le soutien aux bas salaires et élargit légèrement le champ des bénéficiaires⁴.

À l'inverse, la réforme des allocations familiales réduit la majoration pour âge. Jusqu'ici versée dès 14 ans, elle ne sera désormais déclenchée qu'à partir de 18 ans. La mesure s'applique progressivement aux enfants atteignant 14 ans après le 1^{er} mars 2026, les droits acquis étant préservés. Elle vise à lisser les prestations jusqu'à la majorité tout en générant une économie structurelle pour la branche Famille.

Du côté des prélèvements, le taux global des prélèvements sociaux sur les revenus du capital est relevé de 17,2 % à 18,6 %, passant ainsi le taux du prélèvement forfaitaire unique (PFU) à 31,4 % au lieu de 30 %. La hausse concerne les dividendes, intérêts, plus-values mobilières et revenus issus de la location meublée non professionnelle, mais exclut explicitement les revenus fonciers et les plus-values immobilières.

Enfin, la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) est renforcée : elle garantit un taux minimal effectif de 20 % pour les foyers dont le revenu fiscal de référence dépasse 250 000 € par individu (500 000 € pour un couple), limitant ainsi les effets d'optimisation fiscale en haut de distribution.

4.

En l'absence d'information contradictoire à l'heure actuelle, nous posons l'hypothèse que cette hausse interviendra au 1^{er} avril 2026 au moment de la revalorisation légale de la prime d'activité, et ce sans montée en charge paramétrique.

Les données budgétaires communiquées par le gouvernement (700 millions d'euros de coût budgétaire de la mesure en 2026 et 2 milliards d'euros en année pleine) laissent à penser que nous surestimons ici les gains à attendre de la hausse de la prime d'activité en 2026.

Pierre Madec, 2025, « Impôts et prestations : quels effets attendre d'une "année blanche" ? », OFCE le blog, 30 juin.

Pierre Madec, 2025, « "Stop à la dette" : les retraités largement mis à contribution ? », OFCE le blog, 18 juillet.

Encadré 1. Un budget 2026 très éloigné des mesures initialement envisagées

Les mesures finalement retenues dans la LFI 2026 diffèrent substantiellement des pistes envisagées au cours de l'été 2025. En juin 2025, le gouvernement évoquait la piste d'une « [année blanche](#) », consistant à geler l'ensemble des prestations sociales indexées – retraites, minima sociaux, prestations familiales, allocations logement et allocations chômage – ainsi que le barème de l'impôt sur le revenu. Selon nos estimations, une telle mesure aurait permis de dégager environ 6 milliards d'euros d'économies, au prix d'une perte de revenu disponible de 280 € par unité de consommation en moyenne pour les 10 millions de ménages retraités, et d'une ponction plus limitée sur les ménages actifs et au chômage.

En juillet 2025, le plan « [Stop à la dette](#) » annonçait quant à lui un effort de 43,8 milliards d'euros à horizon 2026. Pour les ménages, il prévoyait notamment le gel des pensions de retraite (-3,7 milliards), le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG, ainsi que la transformation de l'abattement de 10 % pour frais professionnels en un abattement forfaitaire de 2 000 €. Ce dernier point aurait conduit à une hausse d'impôt nette d'environ 800 millions d'euros, 5,2 millions de ménages retraités voyant leur imposition s'alourdir, contre 1,5 million bénéficiant d'une baisse.

Au final, ces mesures d'envergure visant prioritairement les retraités ont été abandonnées ou très sensiblement atténuées dans le texte final. Le budget 2026 adopté se caractérise à l'inverse par un ciblage redistributif différent : les actifs à bas revenus sont les principaux bénéficiaires via la prime d'activité, tandis que l'effort fiscal porte davantage sur les ménages aisés (CDHR, PFU) et les familles avec enfants de plus de 14 ans (AF). La population retraitée, très exposée dans les scénarios initiaux, est finalement largement épargnée dans la version définitive de la loi.

Pour mieux appréhender les effets redistributifs de ces mesures, nous mobilisons le modèle de [micro-simulation](#) Ines, développé conjointement par l'Insee, la Drees et la Cnaf, et dont la dernière version, [largement refondée](#), simule la législation socio fiscale en vigueur en 2023.

Selon nos simulations⁵, le revenu disponible des ménages appartenant au 5 % de ménages les plus modestes (le premier vingtième) serait amputé (-55 € par ménage, soit -0,5 % de leur niveau de vie) : la suppression de la majoration pour âge des allocations familiales touche en effet une partie des familles très modestes avec enfants, sans que la prime d'activité ne compense intégralement.

Les 3^e à 8^e vingtièmes sont les principaux bénéficiaires. Le gain maximal apparaît autour du 8^e vingtième (+82 € par ménage, soit +0,3 % de leur niveau de vie), là où se concentrent les travailleurs à bas revenus les plus éligibles à la prime d'activité majorée.

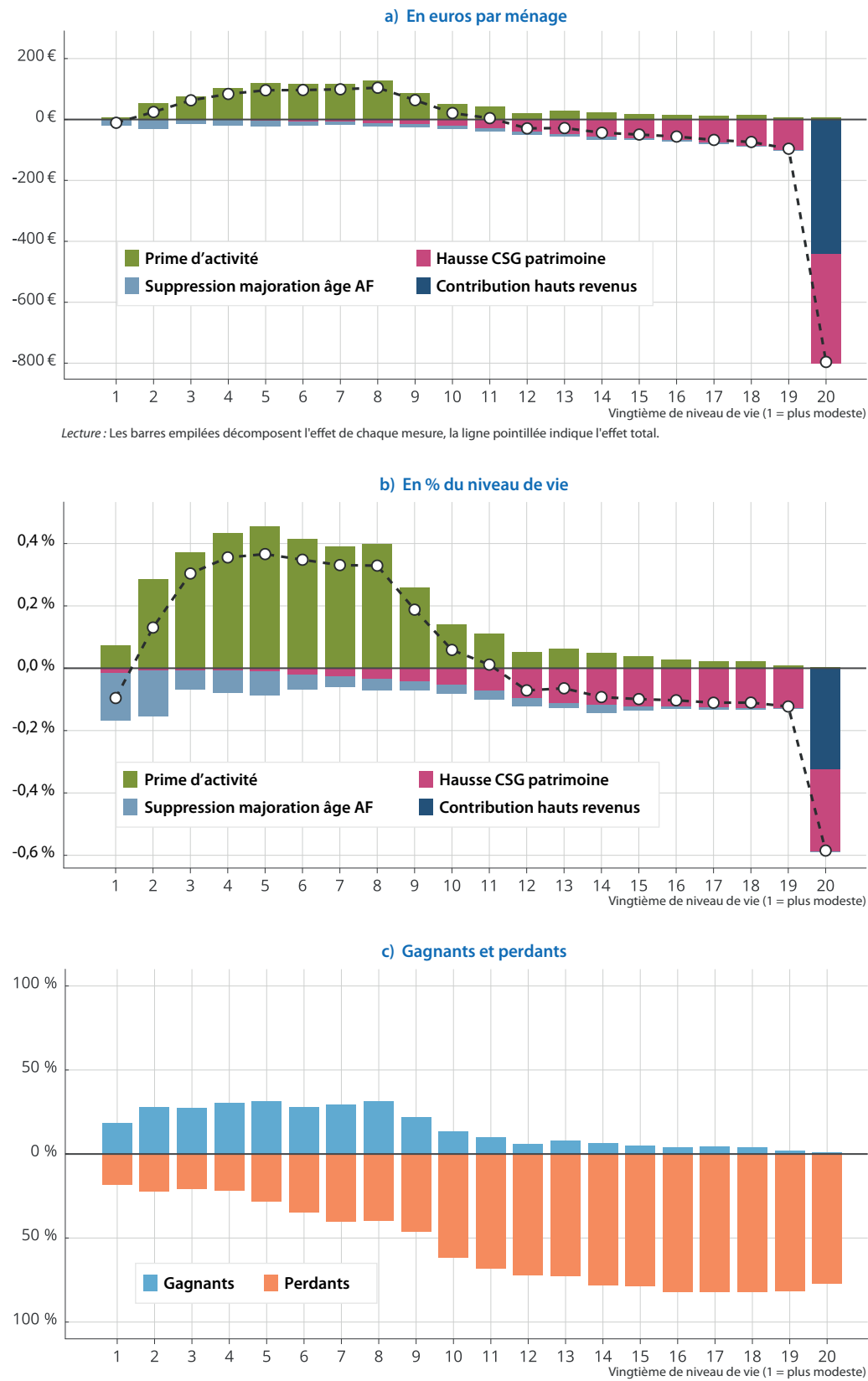
À partir du 10^e vingtième, le solde redevient négatif : la suppression de la majoration pour âge l'emporte sur des gains de prime d'activité qui s'amenuisent rapidement.

Le dernier vingtième concentre l'essentiel de l'effort fiscal : la contribution sur les hauts revenus et la hausse des prélèvements sociaux sur le capital se cumulent pour une perte d'environ -800 € par ménage, soit -0,6 % de leur niveau de vie. Il est à noter que la CDHR concentre en réalité les pertes tout en haut de la distribution des niveaux de vie compte tenu de son ciblage.

5.

Notre analyse est réalisée « toutes choses égales » par ailleurs. D'une part la population et sa structure (par âge, par statut vis à vis de l'emploi, par statut d'occupation) n'est pas modifiée (*i.e* l'année blanche est simulée sur les retraités ou les chômeurs de 2023 et non de 2026). D'autre part, nous ne mesurons pas les effets induits de la mesure (réaffectation des revenus, impact sur le marché du travail, ...)

Graphique 1. Impact des mesures du budget 2026 par vingtième de niveau de vie, effets 2026



Lecture : Les ménages non affectés par aucune des quatre mesures n'apparaissent ni comme gagnants ni comme perdants.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf, CASD, ERFS ; Ines 2023 ; calculs OFCE.

Encadré 2. Montée en charge de la suppression de la majoration pour âge

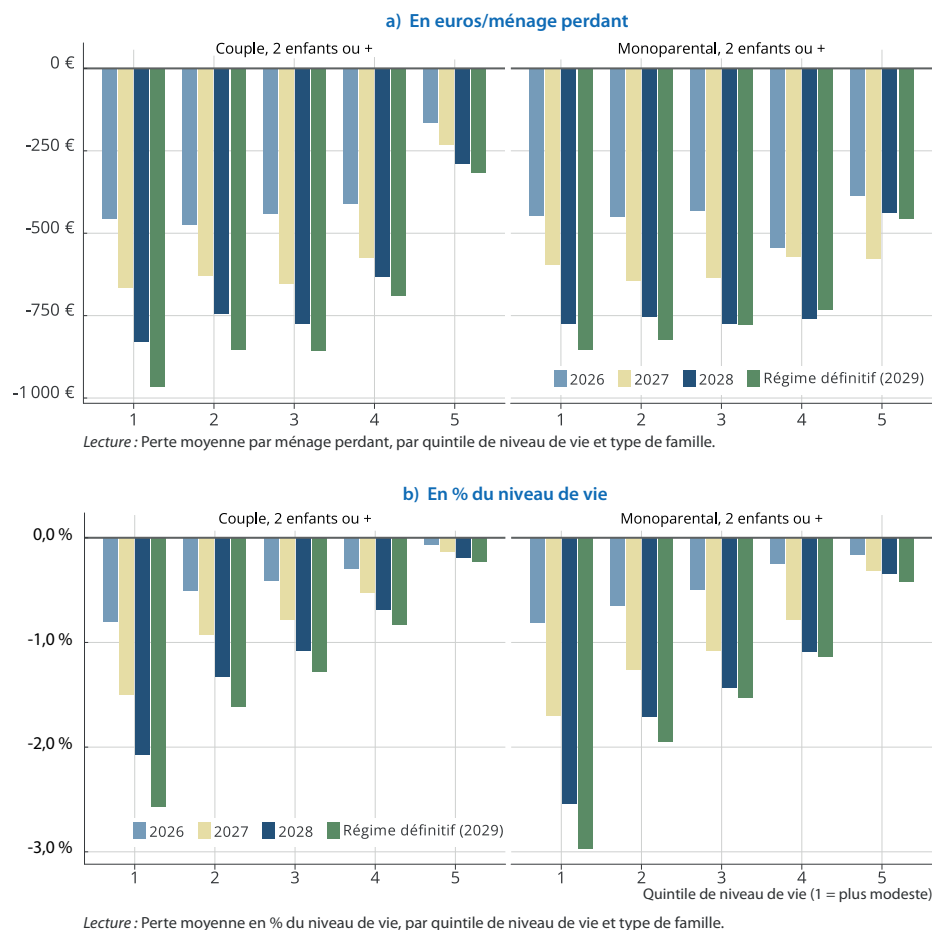
La suppression de la majoration pour âge des allocations familiales s'étale sur plusieurs années. En 2026, la majoration est supprimée pour les enfants atteignant 14 ans ; en 2027, la suppression s'étend aux enfants de 15 ans ; en 2028, à ceux de 16 ans. Le régime définitif, couvrant l'ensemble des enfants de 14 à 18 ans, est atteint à partir de 2029.

Le graphique 2 illustre, pour les couples et familles monoparentales avec au moins deux enfants, la montée en charge progressive des pertes par décile de niveau de vie. Trois lectures sont proposées : la perte en euros par ménage perdant, la part de ménages perdants et la perte en pourcentage du niveau de vie.

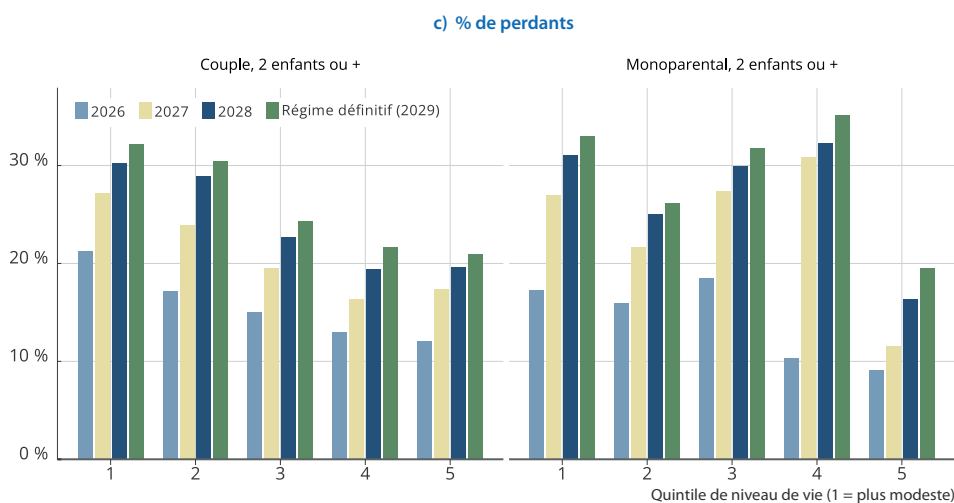
La montée en charge est progressive : dès 2026, entre 12 et 21 % des couples avec 2 enfants ou plus sont perdants selon le quintile. Ces proportions reflètent le fait que seule une fraction des familles C2+ a des enfants âgés de 14 ans exactement en 2026 – les autres n'ont pas encore d'enfant dans la tranche d'âge concernée. Au régime définitif (2029), qui couvre l'ensemble des enfants de 14 à 18 ans, la part de ménages perdants atteint 21 à 32 % des C2+ selon le quintile. La perte par ménage perdant n'est pas strictement croissante avec le niveau de vie : elle reflète la composition par âge des enfants dans chaque quintile – les familles des classes moyennes, où les enfants de 14 à 18 ans sont sur-représentés, supportent une perte relativement plus lourde.

Il convient de souligner que cette économie sur la branche Famille est présentée comme une source de financement de la réforme du congé parental, non simulée ici. Or ces deux réformes ne ciblent pas les mêmes familles : la suppression de la majoration touche des ménages avec des enfants relativement âgés (14 à 18 ans), tandis que le congé parental bénéficie à des familles avec de jeunes enfants. Il existe donc une redistribution potentielle entre familles de générations différentes que nos simulations ne capturent pas.

Graphique 2. Suppression de la majoration pour âge des AF – montée en charge de la perte cumulée par décile et type de famille



Graphique 2bis. Suppression de la majoration pour âge des AF – montée en charge de la perte cumulée par décile et type de famille



Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Lecture : Part de ménages perdants, parmi la population du quintile, par type de famille.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf, CASD, ERFS ; Ines 2023 ; calculs OFCE.

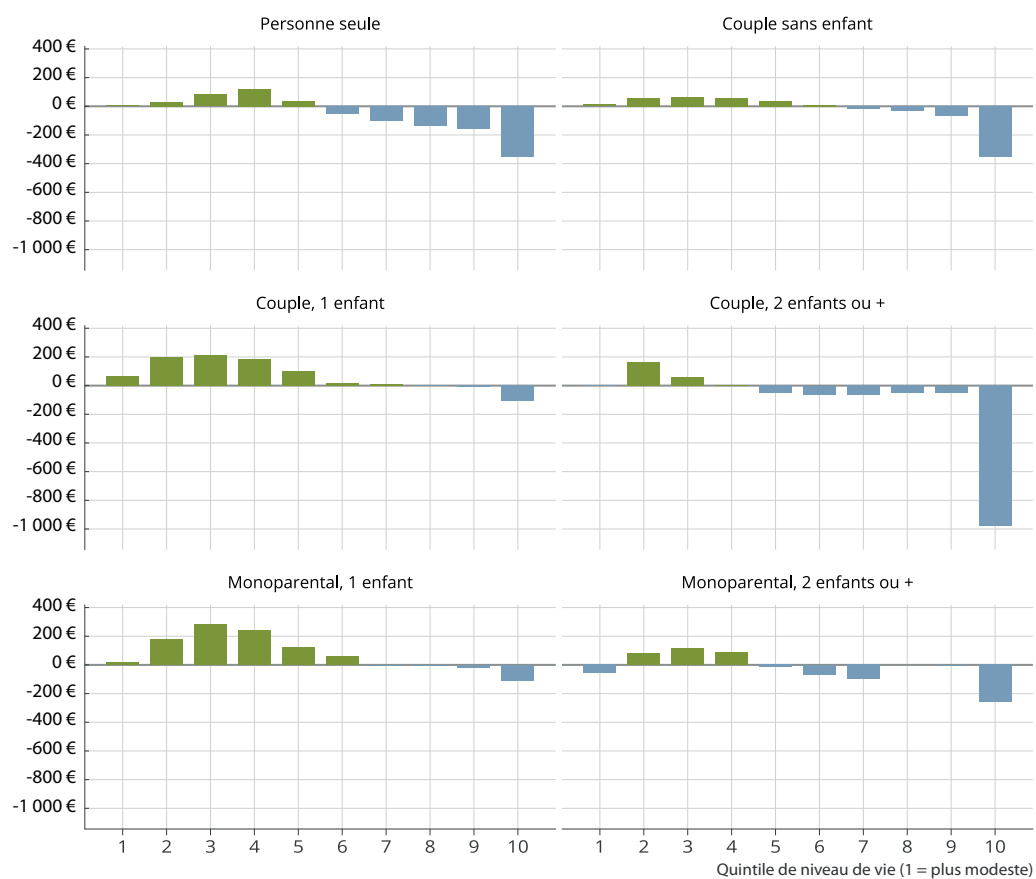
Du fait de la fin programmée de la majoration pour âge des allocations familiales, les résultats agrégés par vingtième masquent une hétérogénéité importante liée à la composition du foyer. Le graphique 3 décompose l'effet total 2026 par type de famille et décile de niveau de vie.

La lecture par type de famille révèle des situations très contrastées. Les couples avec 2 enfants ou plus et les familles monoparentales avec 2 enfants ou plus enregistrent les pertes les plus importantes en valeur absolue, sous l'effet conjugué de la suppression de la majoration pour âge et d'une prime d'activité qui ne suffit pas à compenser les pertes de revenu. Les familles monoparentales avec un enfant tirent en revanche un gain net positif, notamment dans les déciles 2 à 5, grâce à une prime d'activité majorée pour les foyers monoparentaux. Les couples sans enfant et les personnes seules sont peu affectés, n'étant touchés qu'en haut de distribution par la CSG et la contribution sur les hauts revenus.

Rapporté au niveau de vie, la hiérarchie est fortement conditionnée par la composition du foyer : à niveau de vie identique, un couple avec enfants et une personne seule n'ont pas du tout le même bilan. La proportion de gagnants varie également fortement : pour les familles monoparentales avec un enfant, plus de la moitié des ménages sont gagnants dans les premiers déciles, alors que pour les ménages avec 2 enfants ou plus, les perdants sont rapidement majoritaires dès les déciles médians.

Graphique 3a. Impact total 2026 par type de famille et décile de niveau de vie

a) En euros par ménage



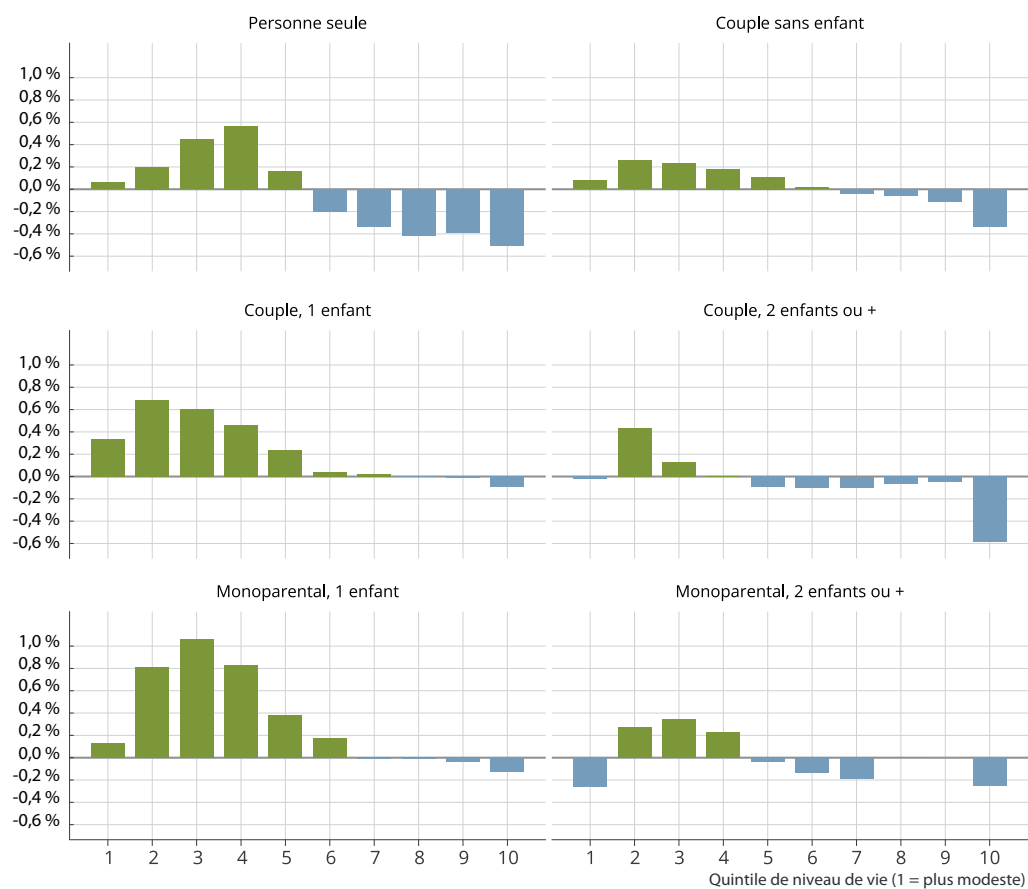
Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Lecture : Survol pour le détail par mesure.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf, CASD, ERF5 ; Ines 2023 ; calculs OFCE.

Graphique 3b. Impact total 2026 par type de famille et décile de niveau de vie

b) En % du niveau de vie

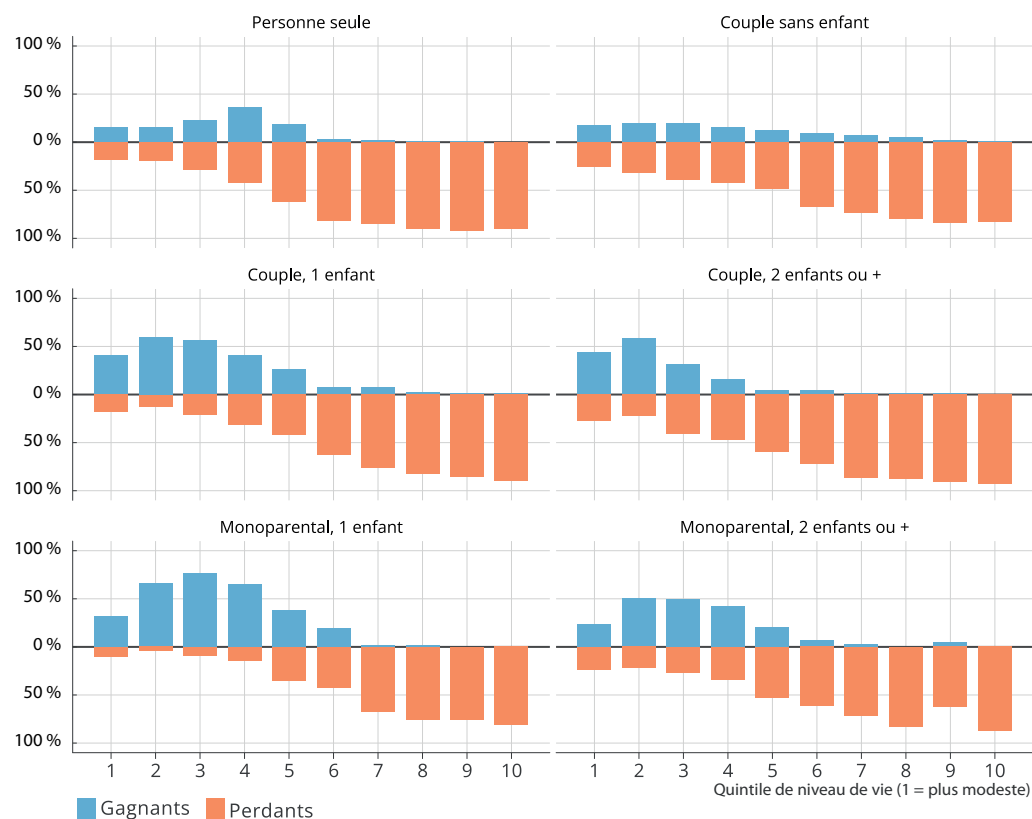


Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf, CASD, ERFIS ; Ines 2023 ; calculs OFCE.

Graphique 3c. Impact total 2026 par type de famille et décile de niveau de vie

c) Gagnants et perdants



Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Lecture : Les ménages non affectés par aucune des quatre mesures n'apparaissent ni comme gagnants ni comme perdants.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf, CASD, ERFS ; Ines 2023 ; calculs OFCE.



Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, 2026, « Budget 2026 : Un déficit de compromis », *OFCE Policy brief* 154, 26 février.

Directeur de la publication : Xavier Ragot
 Rédacteurs en chef du blog et des *Policy briefs* : Elliot Aurissergues et Paul Malliet
 Réalisation : Najette Moummi (OFCE).
 Copyright © 2026 – OFCE *policy brief* ISSN 2271-359X. All Rights Reserved.

www.ofce.sciences-po.fr  @ofceparis

Observatoire français des conjonctures économiques | Centre de recherche en économie de Sciences Po
 10, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél/ 01 44 18 54 00